

**Direction de la Culture**  
**Règlement du concours de dessins dans le cadre**  
**de l'exposition « Pas si bêtes »**

A l'occasion de l'exposition de « Pas si bêtes », la Direction de la Culture de l'Université de Rouen Normandie organise un concours de dessins, ouvert à tous sans condition d'âge.

Le thème de ce concours : les animaux.

### **1. Objet du concours**

Dessinez un animal, inspiré de l'un des poèmes de Yoland Simon qui n'a pas été représenté par Christophe Ronel soit : un lion / un rhinocéros / une girafe / un serpent / un lézard / un cheval / un renard / un écureuil / un mouton / une tortue / un papillon / une coccinelle / un colibri / une araignée / une grenouille / une carpe / une truite ou encore des lapins / des moutons / des passereaux / des mouettes.

### **2. Qui peut y participer et comment ?**

Tous les étudiants et personnels de l'université Rouen Normandie, les usagers de la Maison de l'Université et les habitants de l'agglomération rouennaise. Aucune contribution financière n'est requise. Chaque participant peut adresser un seul dessin. Il n'y a pas de condition d'âge. Les participants peuvent participer en groupe (une classe par exemple).

Les dessins sont à envoyer :

- Par mail, à l'adresse [expo.culture@univ-rouen.fr](mailto:expo.culture@univ-rouen.fr)
- Par voie postale, à l'adresse :  
Direction de la Culture – Pôle Arts Visuels  
Maison de l'Université  
2 place Emile Blondel  
76130 Mont-Saint-Aignan

Dans le corps du mail, dans l'enveloppe ou sur le dessin devront être inscrits nom, prénom, adresse mail et numéros de téléphone afin de vous contacter en cas de victoire. Les participants ont également la possibilité de joindre un pseudo, sous lequel les dessins seront publiés (attention : cela ne dispense pas les participants d'indiquer leur nom et prénom).

Le dessin peut être réalisé au format A4 minimum, paysage ou portrait.

Le dessin doit représenter l'un des animaux qui n'a pas été illustré par Christophe Ronel dans l'ouvrage « Pas si bête » (voir « Objet du concours »).

Il vous est possible de donner un titre à votre œuvre.

Toutes les techniques de dessins (crayons, encre, feutre, pastel, aquarelle...) sont acceptées.

### **3. Date de concours**

Le concours se déroule du 12 octobre 2020 au 3 janvier 2021. Tout mail ou courrier reçu après cette date ne sera pas pris en compte.

### **4. Prix et désignation des lauréats**

Le jury est composé de 4 personnes, membres de la Direction de la culture et artiste, et se réunira du 11 au 15 janvier.

Les dessins seront anonymisés.

La désignation des lauréats s'effectue à la majorité des votes des membres du jury. Le jury est souverain. Aucune réclamation n'est admise.

Un prix public est remis : les votes s'effectueront sur les réseaux sociaux du 11 au 15 janvier. La photo ayant le plus de like au 15 janvier sera élue « prix du public ».

Les résultats du concours sont communiqués aux lauréats à compter du 18 janvier.

Les résultats du concours seront communiqués par mail et les noms, prénoms et classements des lauréats seront publiés sur le site de la Direction de la Culture ([mdu.univ-rouen.fr](http://mdu.univ-rouen.fr)) et sur les réseaux sociaux de la Maison de l'Université (@mdu.rouen sur Facebook / @mdu\_rouen sur Instagram).

#### **Prix du concours :**

1<sup>er</sup> prix : un tirage dédié et numéroté d'une illustration de Christophe Ronel + l'apparition du dessin dans la prochaine édition de « Pas si bêtes »

2 à 10 : un exemplaire du livre « Pas si bête » dédié par les auteurs + l'apparition du dessin dans la prochaine édition de « Pas si bêtes »

10 à 15 : un exemplaire de « Pas si bête » dédié par les auteurs

Prix du public : un tirage dédié et numéroté d'une illustration de Christophe Ronel + l'apparition du dessin dans la prochaine édition de « Pas si bêtes ».

## **5. Exposition**

Les dessins restent la propriété de leur auteur.

Tous les dessins seront diffusés sur les réseaux sociaux de la Maison de l'Université au cours du mois de janvier 2020.

La participation au concours implique l'autorisation donnée à l'Université de Rouen Normandie d'utiliser, publier et reproduire, sans contrepartie financière, les dessins transmis. L'université de Rouen Normandie s'engage à n'exercer aucune exploitation financière des dessins.

## **6. Restitution des œuvres**

Les dessins transmis par voie postale peuvent être récupérés par leurs auteurs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, auprès de la Direction de la Culture, situé 2 place Emile Blondel – 76130 Mont-Saint-Aignan / [expo.culture@univ-rouen.fr](mailto:expo.culture@univ-rouen.fr). Aucun retour n'est effectué directement par la Direction de la Culture.

## **7. Données personnelles**

En envoyant vos dessins, vous consentez à l'utilisation de vos données à caractère personnel aux fins d'organiser le concours, de vous informer de votre victoire ou non, et de vous remettre votre prix si vous êtes lauréat. Ces données seront traitées par la Direction de la culture de l'Université de Rouen, sous la responsabilité du président de l'Université. Elles seront conservées jusqu'en juillet 2021.

Vos données seront communiquées aux artistes Yoland Simon et Christophe Ronel. Votre dessin et votre identité seront également publiés sur les réseaux sociaux. Cependant, si vous le souhaitez, vous avez également la possibilité de faire publier votre dessin sous un pseudo ; seule la Direction de la Culture aura accès à votre identité.

Vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment, sous réserve de ne plus pouvoir participer au jeu concours. Vous pouvez également demander l'accès aux données vous concernant, leur rectification, effacement ou portabilité, la limitation du traitement, ou définir des directives relatives au sort des données après votre mort. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter

l'adresse [expo.culture@univ-rouen.fr](mailto:expo.culture@univ-rouen.fr), avec copie à l'adresse [dpo@univ-rouen.fr](mailto:dpo@univ-rouen.fr)  
Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL

## **8. Règlement**

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

L'université de Rouen Normandie se réserve le droit d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. En ce cas, aucun lot n'est distribué, et aucune exploitation des dessins n'a lieu.

Le règlement du jeu est consultable sur le site web de l'université à l'adresse [mdu.univ-rouen.fr](http://mdu.univ-rouen.fr)